

Objectif

L'Association canadienne du stationnement (ACS) souscrit à l'enrichissement de la connaissance dans le secteur du stationnement et les domaines connexes grâce à l'aide apportée par le fonds des bourses d'études de l'Association canadienne du stationnement. Ce programme est administré par la Fondation canadienne du stationnement (FCS) par l'entremise d'Universités Canada.

Nombre, valeur et durée des bourses d'études

Jusqu'à un maximum de neuf (9) bourses au niveau du baccalauréat ou au niveau du diplôme collégial.

Jusqu'à un maximum de 1 bourse de technicien / technologue en industrie du stationnement sera disponible au niveau du diplôme technique.

Ces bourses ont une valeur de 2 000\$ CAD, et sont valides pendant une année.

Admissibilité

Pour être admissible, un candidat doit :

- être un membre en règle de l'ACS, leur conjoint ou leur personne à charge, ou être un employé de membre qui a des fonctions liées au stationnement dans une proportion d'au moins 50 pour cent, leur conjoint ou leur personne à charge ;
- prévoir commencer sa première année ou être déjà inscrit dans un programme à temps plein menant à un premier diplôme ;
- avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 70% pour cent (ou équivalent) au cours des trois derniers trimestres pour lesquels les notes sont disponibles*. Les cours pratiques liés au choix de carrière ou au perfectionnement personnel ne seront pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

* La politique d'Universités Canada pour le calcul de la moyenne a été élaborée en consultation avec les services d'admission des universités et des collèges de même qu'avec des responsables de l'aide financière dans l'ensemble du pays. Il existe une grande diversité parmi les candidats à ce programme de bourses d'études, qui proviennent de régions géographiques différentes et qui ont atteint différents niveaux de scolarité. Par ailleurs, le fait que les systèmes de notation diffèrent parmi les établissements d'enseignement est un point très important. La politique de calcul de la moyenne d'Universités Canada vise à calculer la moyenne scolaire des candidats de façon à ce qu'elle donne un juste aperçu du candidat en tenant compte des différences en

matière de programme d'études. À cette fin, les notes les plus récentes suivies des notes les plus élevées dans quatre cours seront prises en compte pour le calcul de la moyenne. En ce qui concerne les relevés de notes du secondaire, seules les notes de cours dans les matières suivantes seront prises en compte : langue, sciences sociales, mathématiques et sciences. Six cours sont choisis pour chaque candidat, et pas plus de deux cours dans la même matière. Le calcul de la moyenne peut se faire à partir de quatre ou cinq cours s'il n'y a pas suffisamment de cours disponibles.

Établissements admissibles:

- Les établissements d'enseignement canadiens et américains, ou leurs établissements affiliés, reconnus par leur province ou territoire comme ayant le pouvoir de conférer des grades ou des diplômes (p.ex. les universités, les collèges ou les cégeps – diplômes techniques).

Domaine d'études/Exigences du programme

Bourses au niveau du baccalauréat ou au niveau du diplôme collégial :

- Les bourses ne sont assujetties à aucune restriction quant au programme d'études ou à la discipline mais la préférence sera accordée aux candidats qui poursuivent des études dans le domaine du stationnement ou dans un domaine connexe au transport ;
- Les programmes doivent être d'une durée minimale de deux ans ;
- Les programmes préparatoires à l'université, peu importe la province ou le territoire (p. ex. les diplômes pré-universitaires conférés par les cégeps ou les collèges) ne sont pas admissibles.

Bourse de technicien / technologue en industrie du stationnement :

- Les programmes admissibles comprennent:
 - Technicien en systèmes informatiques (I.T.)
 - Technologue en génie informatique
 - Technicien en électronique
 - Technologue en génie électronique
- Les programmes doivent être accrédité par le Conseil canadien d'accréditation technique (CTAB)
- Les programmes doivent être d'une durée de douze mois, 18 mois ou de deux ans
- Les programmes préparatoires à l'université, peu importe la province ou le territoire (p. ex. les diplômes pré-universitaires conférés par les cégeps ou les collèges) ne sont pas admissibles.

Conditions / Restrictions

- Selon le programme, un baccalauréat appliqué peut être considéré au niveau des programmes d'études universitaires ou collégiales ;
- Les étudiants qui entreprennent des études postsecondaires en janvier sont admissibles au concours de l'été de la même année ;
- Les étudiants ayant déjà obtenu une bourse d'études l'Association canadienne du stationnement sont

admissibles.

Administrateur

Partenaires en bourse d'études Canada, une division d'Universités Canada administre le programme de bourses d'études au nom de l'association canadienne du stationnement. Le mandat d'Universités Canada est de faciliter l'élaboration des politiques publiques relatives à l'enseignement supérieur et de favoriser la coopération entre les universités et les gouvernements, l'industrie, les collectivités et les établissements étrangers. Universités Canada est associée aux entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 130 programmes de bourses d'études qu'elle effectue pour le compte d'entreprises, d'organismes gouvernementaux ou de fondations privées de partout en Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le www.univcan.ca.

L'association canadienne du stationnement conserve le droit de modifier son parrainage au programme de bourses ou d'y mettre fin sans préavis.

Sélection des boursiers

La sélection des boursiers est assurée par un comité formé de représentants d'universités et de collèges canadiens choisis par Universités Canada. L'Association canadienne du stationnement n'a aucun droit de regard sur le choix des boursiers. La décision du comité concernant le choix des boursiers est irrévocable.

Critères d'évaluation :

- le rendement scolaire ;
- l'engagement communautaire, le bénévolat et les activités parascolaires ;
- la qualité et la pertinence des lettres de recommandation ;
- la distribution régionale sera considérée lors de l'attribution des bourses d'études et la préférence sera accordée aux candidats qui soumettront une demande pour la première fois.

Tous les candidats recevront une confirmation par courriel des résultats du processus de sélection, dès qu'ils seront disponibles.

Candidats retenus

Les candidats retenus recevront une confirmation de leur bourse d'études en août. Ils seront tenus de compléter le processus d'acceptation de bourses d'études en ligne et de transmettre tous les documents requis, comme la preuve d'inscription à l'établissement d'enseignement. Les boursiers sont responsables d'informer Universités Canada de tout changement de leurs coordonnées par l'entremise du portail en ligne. Les candidats retenus seront invités à fournir une courte biographie et une photo à haute résolution pour publier dans les publications aux membres de l'Association canadienne de stationnement.

Versement

- Le versement de la bourse d'études ne sera effectué qu'à la fin du processus d'acceptation de la bourse d'études et après l'examen et l'acceptation par Universités Canada de toutes les pièces justificatives requises ;
- Universités Canada versera le montant de la bourse à l'établissement d'enseignement au nom de l'ACS ;
- Il revient à l'étudiant de veiller à ce que le paiement de ses frais de scolarité soit effectué dans les délais prévus par l'établissement d'enseignement, peu importe la date de réception de la bourse d'études ;
- L'établissement d'enseignement versera les paiements au boursier selon les pratiques en vigueur dans l'établissement d'enseignement ;
- Veuillez noter que, selon la méthode de paiement, la réception du versement peut prendre entre six et huit semaines une fois que le candidat a accepté la bourse.

Processus de demande

Il est important de noter que la personne qui remplit et soumet la demande (le candidat) est celle qui obtiendra la bourse d'études si sa candidature est retenue, et non pas l'employé de L'association canadienne du stationnement. Le candidat est considéré comme le propriétaire de la demande et doit être admissible à la bourse d'études, conformément aux lignes directrices du programme.

Demande en ligne :

1. Pour présenter une demande en ligne, veuillez consulter <https://portal.scholarshippartners.ca>
2. Les candidats peuvent accéder au programme de bourses d'études en inscrivant le code de l'entreprise : **258CPA2020**
3. Les candidats doivent compléter le processus de demande en suivant les étapes indiquées en ligne.
4. Le membre de L'association canadienne du stationnement devra remplir et signer le formulaire Consentement de l'employé(e) dans lequel sont demandées des précisions telles que son numéro d'employé et son consentement à la collecte de cette information dans le but de vérifier l'admissibilité au programme de bourses d'études. Les candidats devront téléverser ce formulaire dans le cadre de leur demande.
5. Les demandes doivent être soumises à Universités Canada au plus tard le **30 avril 2020 à 13 h (HE)**.
6. Toutes les pièces justificatives doivent être reçues avant le **14 Mai 2020 à 13 h (HE)**.
7. Les documents seront examinés par le personnel de Partenaires en bourses d'études afin de vérifier que toutes les exigences sont respectées.
8. Un accusé de réception de toutes les demandes reçues sera envoyé par courriel une fois qu'elles auront été traitées par Universités Canada.
9. Le candidat a la responsabilité de s'assurer que tous les documents ont été reçus et acceptés. Il peut le faire en consultant le <https://portal.scholarshippartners.ca> pour connaître l'état de sa demande.
10. La gestion des comptes sera effectuée en ligne.

Documents justificatifs

Les pièces justificatives décrites ci-dessous doivent être jointes à cette demande. Si les pièces justificatives requises ne sont pas reçues ni approuvées, votre demande sera jugée incomplète et ne sera pas évaluée. Universités Canada enverra un courriel final de suivi aux candidats le 12 mai 2020 pour réclamer la documentation manquante ou incomplète. Les candidats qui feront parvenir des documents après cette date ne recevront pas de courriel de suivi par la suite. Les documents justificatifs doivent être reçus par Universités Canada au plus tard le **14 mai 2020 à 13 h (HE)**.

Consentement de l'employé

Veillez demander au membre de Canadian Parking Association de remplir le formulaire Consentement de l'employé et le joindre à la demande. L'information qu'il contient est nécessaire pour confirmer l'admissibilité du candidat à la bourse d'études en vertu des critères d'admissibilité du programme. Ces renseignements ne seront ni utilisés ni divulgués à des fins autres que celles spécifiées, à moins que la loi ne l'exige ou ne l'autorise.

Lettres de recommandation

Chaque lettre de recommandation doit provenir de personnes différentes. Toutes les lettres doivent être datées, dactylographiées et dûment signées avec une signature originale et non électronique. Elles doivent également comporter les coordonnées du répondant. Le répondant doit décrire dans sa lettre sa relation avec le candidat. Les lettres de recommandation doivent être datées de moins d'un (1) an avant la date limite de remise des documents justificatifs.

Lettre de recommandation (scolaire)

Une lettre de recommandation doit appuyer la demande et elle doit provenir d'un répondant qui est non apparenté au candidat. La lettre de recommandation est requise d'un enseignant passé ou présent qui connaît le candidat et connaît bien son dossier scolaire.

Lettre de recommandation (parascolaires)

Une lettre de recommandation doit appuyer la demande et elle doit provenir d'un répondant qui est non apparenté au candidat. La lettre doit provenir d'une personne qui connaît le bénévolat, l'engagement communautaire et les activités parascolaires du candidat, et ne pas être la même personne qui a rédigé la lettre de recommandation scolaire.

Relevé de notes

Veillez fournir un relevé de notes officiel des trois derniers trimestres, c'est-à-dire les notes pour la période de septembre 2018 à décembre 2019. Si le candidat n'était pas inscrit pendant cette période, veuillez fournir les notes des trois derniers trimestres pendant lesquels le candidat était inscrit. Un relevé de notes doit être présenté sur le papier officiel de l'établissement ET doit porter la signature appropriée et / ou le sceau de l'établissement. Les notes d'école à domicile ne seront acceptées que si elles ont été validées par un processus

d'évaluation indépendant reconnu.

Les documents doivent être téléversés lors de la présentation de la demande en ligne, ou envoyés directement à l'adresse ci-dessous avant le 14 Mai 2020 à 13 h (HE).

Nous joindre

**Partenaires en bourses
d'études Canada.
Scholarship
Partners Canada.**

Partenaires en bourses d'études Canada
Réf : Le programme de bourse d'études de l'Association
canadienne du stationnement
350, rue Albert, bureau 1710
Ottawa (Ontario) K1R 1B1

Tél.: (613) 563-1236
Sans-Frais: 1-844-567-1237
Télécopieur: (613) 563-9745
Courriel : bourses@univcan.ca

REMARQUE : Si l'un des critères mentionnés ci-dessus n'est pas respecté, la demande sera considérée comme incomplète.

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.